

## Extrait du Registre des Délibérations du Conseil Communautaire

Séance du 28 novembre 2022

Délibération n°2022/263

Nombre de conseillers :

En exercice : 66    Présents : 54    Votants : 59    Pour : 59    Contre : 0    Abstention : 0

L'an deux mille vingt-deux, le 28 novembre 2022 à 18h30, le Conseil Communautaire de la Communauté de communes Entre Bièvre et Rhône, dûment convoqué, s'est réuni en séance ordinaire à St Clair du Rhône, sous la présidence de Madame Sylvie DEZARNAUD, Présidente de la Communauté de communes. La séance du conseil communautaire est ouverte au public et transmise en direct sur la chaîne Youtube de EBER dont le lien est disponible sur [www.entre-bievretrhone.fr](http://www.entre-bievretrhone.fr)

Date de convocation du Conseil : 21 novembre 2022

### MEMBRES PRESENTS :

AGNIN	Mr MONTEYREMARDE Christian
ANJOU	Mr DOLPHIN Jean Michel
ASSIEU	Mr SEGUI Jean-Michel
AUBERIVES SUR VAREZE	Mme CLARET Nelly
BEAUREPAIRE	Mme MOULIN MARTIN Béatrice – Mme MONNERY Annie – Mr SOLMAZ Kenan
BELLEGARDE POUSSIEU	Mme GRANGEOT Christelle
BOUGE CHAMBALUD	Mr ANDRE Sébastien
CHALON	Mme TYRODE Elisabeth
CHANAS	Mr MALATRAIT Jean Charles - Mme COULAUD Raymonde
CHEYSSIEU	Mr BONNETON Gilles
CLONAS SUR VAREZE	Mr VIALLATTE Régis
COUR ET BUIS	Mr GARNIER Jacques
JARCIEU	Mr BERHAULT Yann
LE PEAGE DE ROUSSILLON	Mr MONDANGE André - Mme ALBUS Delphine – Mr DARBON Thierry - M. COURION Sébastien
LES ROCHES DE CONDRIEU	Mme DUGUA Isabelle - M. PAVONI Jean-François
MOISSIEU SUR DOLON	Mr MANIN Gilbert
MONTSEVEROUX	Mme OGIER Karelle
PACT	Mr ILTIS Laurent
PISIEU	Mr DURIEUX Jean Luc
POMMIER DE BEAUREPAIRE	Mr PASCAL Michel
REVEL TOURDAN	Mme DEZARNAUD Sylvie
ROUSSILLON	Mr DURANTON Robert - Mr PEY René - Mme BONNET Josette - Mr ROUSVOAL Marc – Mme HAINAUD Marie-Christine – Mme LINOSSIER Nathalie
SABLONS	Mr TEIL Laurent – Mme MOREL Nathalie
SAINT ALBAN DU RHONE	Mr CHAMBON Denis
SAINT CLAIR DU RHONE	Mr MERLIN Olivier - Mme LECOUTRE Sandrine – Mr DESSEIGNET Frédéric
SAINT JULIEN DE L'HERMS	Mr MONTEYREMARDE Axel
SAINT MAURICE L'EXIL	Mr GENTY Philippe - Mme LIBERO Marie-France - Mr CORRADINI Louis – Mme RABIER Christine – Mme CHOUCANE Aida

SAINT PRIM  
SAINT ROMAIN DE SURIEU  
SALAISE SUR SANNE

SONNAY  
VERNIOZ

Mr CROS Michel  
M. MOUCHIROUD Robert  
Mr VIAL Gilles - Mme BUNIAZET Françoise - Mme GIRAUD  
Dominique - Mr AZZOPARDI Xavier  
M. LHERMET Claude  
Mr REY Jean-Marc

**EXCUSES AVEC POUVOIR** : Mr PAQUE Yannick pouvoir à Mme MOULIN MARTIN Béatrice – Mr IMBLOT Jean Paul pouvoir à Mr DURANTON Robert - Mr MERCIER Serge pouvoir à Mme FAVRE-PETIT-MERMET Patricia - Mr BOUSSARD Gérard pouvoir à Mr ROUSVOAL Marc - Mr RULLIERE Claude pouvoir à Mme LIBERO Marie-France -

**ABSENTS** : Mr FLAMANT Yann – Mr MALATRAIT Jean Charles – Mr GIRARD Gabriel – Mr DARBON Thierry – Mme ROBERJOT Véronique – Mr MERLIN Denis – Mme BATARAY Zerrin – Mr BECT Gérard – Mr SATRE Luc

Madame Isabelle DUGUA a été élue secrétaire de séance.



**OBJET : Finances – décisions modificatives n°2 – budget général**

- Vu le Code Général des Collectivités Territoriales ;
- Vu la délibération du Conseil Communautaire n°2022-068 du 11 avril 2022 adoptant le budget primitif ;
- Vu la délibération du Conseil Communautaire n°2022-197 du 26 septembre 2022 modifiant le budget ;

Considérant l’avis favorable du bureau communautaire du 14 novembre 2022 ;

Considérant qu’il y a lieu d’ajuster le chapitre 012 afin de faire face aux dépenses supplémentaires liées à l’augmentation de la valeur du point d’indice de 3,5 % au 1<sup>er</sup> juillet 2022 qui n’avait pas été prévue au budget primitif 2022,

Considérant qu’il y a lieu d’intégrer les crédits nécessaires pour le versement de l’acompte de la subvention pour le projet de cinéma au Péage de Roussillon, soit 600 000 € ;

Considérant qu’il y a lieu de financer ces dépenses nouvelles par les crédits disponibles sur le chapitre 022 « dépenses imprévues » en section de fonctionnement et sur une opération d’achat de terrain qui ne sera pas réalisée en 2022 au chapitre 21,

**Le Conseil communautaire,**

**Après en avoir délibéré,**

**A l’unanimité de ses membres,**

**DÉCIDE** de modifier le budget général comme suit :

Dépenses de fonctionnement	Montant
012 - Dépenses de personnel	50 000.00
022 – Dépenses imprévues	- 550 000.00
023 – Virement à la section investissement	500 000.00
<b>Total des dépenses de fonctionnement</b>	<b>0.00</b>

Dépenses d'investissement	Montant
204 – Subvention d'équipement	600 000.00
21 – Immobilisations	- 100 000.00
<b>Total des dépenses d'investissement</b>	<b>500 000.00</b>

Recettes d'investissement	Montant
021 – Virement de la section fonctionnement	500 000.00
<b>Total des recettes d'investissement</b>	<b>500 000.00</b>

**AUTORISE** Madame la Présidente à prendre toute décision et signer tout document relatif à ce dossier,

**CHARGE** Madame la Présidente et Madame la Responsable du service gestion comptable de Roussillon, chacune en ce qui la concerne, de l'exécution de la présente délibération.

Fait et délibéré les mêmes jour, mois et an que ci-dessus.

Pour extrait conforme  
La Présidente,  
**Sylvie DEZARNAUD**